

# L'ARDOUZETTE

BULLETIN MUNICIPAL DE **TRÉMEUR** N°59

JUILLET 2023

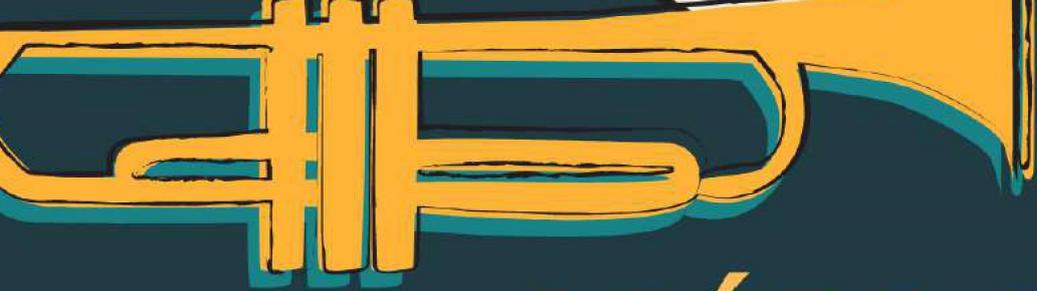


*La kermesse  
de l'école des Tilleuls  
a eu lieu le  
dimanche 18 juin 2023*



Mairie de Trémeur  
☎ 02 96 84 80 98  
mairie.tremeur@wanadoo.fr  
www.tremeur.fr

*Horaires d'ouverture au public:*  
Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30



07/07/2023

# APÉRO CONCERT

**19h00 : Yvon BROGGINI**  
(Guitare voix chanson française)

**20h45 : LA BAVARDE**  
(CHANSON FESTIVE SKA)

**22h30 : FLASHBACK STATION 4\***  
(Groupe Pop-Rock 60s/70s)

---

**VENDREDI 07 JUILLET 2023**

**A PARTIR DE 19H**

**CENTRE BOURG DE TRÉMEUR**

DEUX FOOD TRUCKS SERONT PRÉSENTS :

- **Franguinho Do Leandro** : poulet à la portugaise ou galette/saucisse
- **Une frite une fois** : burgers ou nuggets

**ENTRÉE GRATUITE**



# TREMEUR

# DIMANCHE 3 SEPTEMBRE

## RANDONNEE GOURMANDE

Organisée par le Téléthon et le



**Circuits 7 - 12 - 18 km environ**

Circuit 7 km accessibles aux poussettes

**Accueil à la Maison de l'Enfance  
(parking de l'école)**

! café sera servi

**Inscription à partir de 9h30**

1<sup>ère</sup> pause : Apéritif

2<sup>ème</sup> pause : Restauration

3<sup>ème</sup> pause : Dessert - Café

Adulte : 14 €

Enfant (-12 : 7€)

Inscription :

[randotremeur@gmail.com](mailto:randotremeur@gmail.com)

06.82.14.29.38

Inscription avant le 25 Août obligatoire

Pensez à amener son gobelet !

**Avec l'arrivée de l'été, les associations communales ont relancé leurs activités et festivités. La kermesse de l'école, les caisses à savon et le retour de Pao-Bran, l'apéro-concert, la randonnée gourmande, ..., permettent aux habitants de partager des moments de convivialité et de contribuer à la vie communale. Pourtant, un lieu d'activité manque dans notre bourg. Depuis mars, le Trem'Neizh Café est fermé. Le T'nc n'était pas seulement un commerce de proximité, c'était aussi un lieu de vie sociale où les habitants se retrouvaient et passaient un bon moment. Je profite de cet édito pour faire le point sur les procédures en cours (voir aussi la « quatrième de couverture »).**

## *Déjà trois années*

En juillet 2017, avec l'aide de l'EPF (Établissement Public Foncier de Bretagne) dont la mission est d'accompagner les collectivités lors de leurs acquisitions foncières, nous avons acheté le commerce et l'ancienne forge. En août de la même année, Betty a pris la gérance des lieux et a permis aux trémeurois de bénéficier des services assurés précédemment par Marylène et Raymond. De son côté, la commission communale « Travaux », animée par Stéphane Perrault, composée de cinq autres élus et d'un habitant, a lancé des appels d'offres et retenu un architecte pour rénover la forge et le commerce. Tous les lots ont été « fructueux » et la réception des travaux devait se faire en début d'année 2021. Les travaux sur la forge ont démarré en 2019 mais ...

Le 20 mai 2020, un adolescent a mis le feu dans un hangar attenant au commerce et à l'atelier de Yannick et Christelle Aubry. L'incendie a ravagé le garage automobile, le bâtiment communal, la maison et le commerce que nous venions de racheter à Raymond et Marylène. Ce jeune, confié par les services de l'aide sociale à l'enfance du département d'Ille et Vilaine à la société « Domino Atlantique Service », a été reconnu coupable par le tribunal pour enfant de Rennes le 15 février 2021. Chacune des parties concernées s'est adressée à ses assureurs qui eux-mêmes ont pris conseil auprès de leurs avocats. Depuis maintenant plus de trois ans, chaque assureur et les cabinets d'avocats cherchent la part de responsabilité de l'autre et remettent en cause les montants des indemnités réclamées. Ce chassé-croisé peut encore durer très longtemps. Ni Yannick, ni la commune ne souhaitent entamer un nouveau processus de plusieurs années.

## *Éviter une procédure longue et « chronophage »*

Face à cet imbroglio juridique, les différents protagonistes ont proposé de solliciter deux médiateurs dont la mission est de confronter les attentes des uns et des autres pour trouver un accord sur une répartition des responsabilités et des indemnités à percevoir. Quelques avancées semblent se dessiner mais, par leur intransigeance, certains assureurs et leurs avocats font peser le risque d'un échec de la négociation. Dans cette hypothèse, nous devrions entamer une procédure juridique qui demandera encore plusieurs années.

## *Une position claire des élus*

Les élus ont majoritairement souhaité connaître les montants des indemnités que nous pourrions recevoir des assurances avant d'entamer des travaux de reconstruction du commerce. Il faut donc attendre. C'est dans ce contexte que, suite à la cessation d'activité de Betty, nous cherchons un nouveau gérant, acceptant de commencer dans les locaux actuels de l'ancienne forge. La commune est prête à l'aider et l'accompagner lors de son installation. Nous avons eu de nombreux contacts. Nous avons reçu cinq candidats en entretien mais, à ce jour, pour des raisons très variées, aucun n'a confirmé sa candidature. Nous continuons notre recherche.

## *Bel été à tous.*

Pour le Conseil Municipal,  
Le Maire,  
Francis DAULT

## SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 MARS 2023



### **Programme de voirie rurale 2021-2023 - modification n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Lamballe Terre & Mer**

Par convention de mandat en date du 09 juillet 2021, la commune de TRÉMEUR a délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie rurale à Lamballe Terre & Mer pour la période 2021-2023. Dans ce cadre, Lamballe Terre & Mer a passé un accord cadre de travaux à bons de commandes pour ladite période, qui a été attribué à la société EUROVIA Bretagne. Cet accord cadre comprend une formule de révision des prix contractuelle, basée sur les indices TP01 (indice général travaux publics), et TP09 (fabrication et mise en œuvre des enrobés).

Le 18 mars 2022, l'entreprise EUROVIA Bretagne a adressé un courrier à Lamballe Terre & Mer pour solliciter une compensation financière au-delà de la révision des prix, justifiée notamment par la non prise en compte du coût du gaz dans le calcul de l'indice TP09.

Parallèlement à ces clauses de révision contractuelles, le Gouvernement, par une circulaire du Premier Ministre en date du 27 mars 2022, incite les donneurs d'ordre publics à appliquer la théorie de l'imprévision aux contrats administratifs. Ainsi, cette circulaire stipule « *qu'en cas de survenance d'un évènement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant qui en poursuit l'exécution a droit à une indemnité. Cette indemnité a pour objet de compenser une partie des charges supplémentaires, généralement qualifiées d'extracontractuelles, parce que non prévues lors de la conclusion du contrat, qui entraînent le bouleversement de son équilibre* ».

À l'issue des négociations conduites avec l'entreprise EUROVIA Bretagne, il a été arrêté un montant de compensation financière de 80 482,59 € HT pour l'ensemble des chantiers réalisés de juin à octobre 2022. Ce montant a été réparti entre les 15 communes ayant réalisé des travaux d'enrobés sur cette période, au prorata du montant des travaux d'enrobés. Cela donne la ventilation suivante :

Commune	Andel	Coëtmieux	Eréac	Hénon	La Bouillie
Part compensation financière € HT	10 006,74	4 816,64	4 382,10	11 307,11	3 128,75
Commune	Lamballe-Armor	Noyal	Plémy	Plurien	Quessoy
Part compensation financière € HT	14 972,00	983,38	10 927,61	1 250,96	6 670,36
Commune	Saint Denoual	Saint Glen	Trédaniel	Trédias	<b>Trémeur</b>
Part compensation financière € HT	3 548,58	4 141,75	3 270,99	918,31	<b>157,32</b>

Lamballe Terre & Mer versera cette compensation financière à EUROVIA Bretagne, puis en demandera le remboursement aux 15 communes concernées suivant la répartition indiquée ci-dessus.

Pour formaliser l'ensemble de ces éléments, à savoir le principe d'une compensation financière au titre du programme 2022, et sa ventilation financière entre les 15 communes concernées, il est nécessaire d'établir une modification n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage passée avec Lamballe Terre & Mer.



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention :**

APPROUVE le principe d'introduire une compensation financière au bénéfice de l'entreprise EUROVIA Bretagne pour prendre en compte le surcoût lié au coût du gaz dans la fabrication des enrobés pour le programme de voirie 2022,

VALIDE le montant total de cette compensation financière à hauteur de 80 482,59 € HT, et sa répartition entre les 15 communes concernées, telle que mentionnée ci-dessus,

PREND NOTE que pour notre commune, celle-ci s'élève à 157,32 € HT,

ACCEPTÉ le principe de son remboursement à Lamballe Terre & Mer, sur présentation d'un titre de recette, AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la modification n°1 à apporter à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage passée avec Lamballe Terre & Mer, et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**■ Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 : application de la fongibilité des crédits**

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques.

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2022-06-01 du Conseil Municipal en date du 13 juin 2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune,

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la

possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

AUTORISE le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

HABILITE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

**■ Débat d'Orientations Budgétaires 2023**

Monsieur Jean-Paul RÉHEL, en charge des finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes.

Les résultats globaux sont les suivants :

1°) Résultats globaux 2022 (tous les budgets communaux)			
Budget général	324 784.52		
Budget commerce multiservices	3 202.71		
Budget Lotissement Puits Gaulois	-52 460.28		
<b>Total</b>	<b>275 526.95</b>		
2°) Résultat global du budget général			
	Dépenses	Recettes	Autofinancement
Section de fonctionnement	668 172.75	606 006.59	-62 166.16
<i>Excédent fonctionnement 2021 reporté (002)</i>		226 179.50	
Section d'investissement	504 012.60	596 686.24	92 673.64
<i>Excédent investissement 2021 reporté</i>		68 097.54	
<b>TOTAL</b>	<b>1 172 185.35</b>	<b>1 496 969.87</b>	
<b>Résultat global sans restes à réaliser</b>	<b>324 784.52</b>		
Résultat de fonctionnement		164 013.34	
Résultat d'investissement		160 771.18	
Restes à réaliser sur 2022	154 805.84	49 184.39	-105 621.45
Pas de besoin de financement en investissement		55 149.73	

À ce jour, la commune ne connaît pas le montant de l'indemnisation des assurances suite à l'incendie du commerce.

Dans ce contexte incertain et au vu des résultats sur l'année 2022, le conseil municipal décide de reporter les investissements importants.



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

### Comptes de Gestion de la Trésorerie et Comptes Administratifs 2022 Budget Principal et Budgets Annexes : Commerce Multiservices et Lotissement Puits Gaulois Affectation des résultats

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RÉHEL chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2022. Des précisions sont apportées sur certains points, notamment à chaque fois qu'un membre de l'assemblée délibérante en fait la demande.

Les comptes administratifs se présentent comme résumé ci-après et sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE	
Excédent de fonctionnement	164 013.34
Excédent d'investissement	160 771.18
SOLDE	+ 324 784.52

Le Conseil Municipal, après que M. le Maire a quitté la salle,

APPROUVE les Comptes de Gestion 2022 remis par le comptable de la commune, dont les résultats sont conformes au Compte Administratif de 2022, pour le Budget Général.

APPROUVE à l'unanimité (14 voix pour) le compte administratif de l'année 2022. L'assemblée décide d'affecter les résultats de la façon suivante sur l'exercice 2023 :

- ❑ Financement de l'investissement (art 1068) : 105 621.45 €
- ❑ Excédent d'investissement reporté (art 001) : 160 771.18 €
- ❑ Excédent de fonctionnement reporté (art 002) : 58 391.89 €

BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES	
Déficit de fonctionnement	3 737.36
Excédent d'investissement	6 940.07
SOLDE	+ 3 202.71

Le Conseil Municipal, après que M. le Maire a quitté la salle,

APPROUVE les Comptes de Gestion 2022 remis par le

comptable de la commune, dont les résultats sont conformes au Compte Administratif de 2022, pour le Budget Annexe Commerce Multiservices.

APPROUVE à l'unanimité (14 voix pour) le compte administratif de l'année 2022. L'assemblée décide de reprendre les résultats suivants pour l'exercice 2023 :

- ❑ Déficit de fonctionnement reporté (art 002) : 3 737.36 €
- ❑ Excédent d'investissement reporté (art 001) : 6 940.07 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PUIITS GAULOIS	
Résultat de fonctionnement	0.00
Déficit d'investissement	52 460.28
SOLDE	- 52 460.28

Le Conseil Municipal, après que M. le Maire a quitté la salle,

APPROUVE les Comptes de Gestion 2022 remis par le comptable de la commune, dont les résultats sont conformes au Compte Administratif de 2022, pour le Budget Annexe Lotissement Puits Gaulois.

APPROUVE à l'unanimité (14 voix pour) le compte administratif de l'année 2022. L'assemblée décide de reprendre les résultats suivants pour l'exercice 2023 :

- ❑ Déficit d'investissement reporté (art 001) : 52 460.28 €

### Vote des taux d'imposition 2023

Par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- ❑ TFPB : 34,12 %
- ❑ TFPNB : 60.27 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

À compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

	2022	Taux de référence	Proposition Taux 2023
Foncier bâti	34.12	34.12	35.14
Foncier non bâti	60.27	60.27	60.27
Taxe d'habitation		12.50	12.87

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de modifier les taux d'imposition en 2023 et de les porter à :

- Taxe foncière bâtie : 35.14 %
- Taxe foncière non bâties : 60.27 %
- Taxe d'habitation : 12.87 %

DECIDE de charger M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **■ Présentation et vote des budgets primitifs 2023 (Budget Principal et Budgets annexes)**

Des documents permettant l'analyse et la compréhension des prévisions budgétaires, en fonctionnement et en investissement, pour le budget général de la commune et pour les budgets annexes sont remis aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le budget primitif est accepté par 13 voix pour et 2 abstentions.

Il se présente de la façon suivante :

### **Budget général de la commune**

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Recettes : 661 969.00 €	Recettes : 536 557.90 €
Dépenses : 661 969.00 €	Dépenses : 536 557.90 €

### **Budget Commerce Multiservices**

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Recettes : 10 600 €	Recettes : 21 940.07 €
Dépenses : 10 600 €	Dépenses : 21 940.07 €

### **Budget Lotissement Puits Gaulois**

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Recettes : 102 462.28 €	Recettes : 84 937.03 €
Dépenses : 102 462.28 €	Dépenses : 84 937.03 €

## **■ Avenant n°1 à la convention de partenariat relative au programme WATTY 2023-2024**

### **TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES PROGRAMME WATTY À L'ÉCOLE 2023-2024**

Par l'intermédiaire de la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, il est proposé aux communes intéressées du territoire, d'inscrire leurs classes à un programme d'animations intitulé « Watty à l'école » pour

l'année 2023-2024.

Il s'agit d'un ensemble d'ateliers sur une année scolaire, qui est porté par l'éco-entreprise EcoCo2 labélisé par le ministère de la transition écologique. Le but est de rendre les enfants acteurs de la transition écologique à l'école et à la maison.

Ce programme est financé à 77% dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE) et génère un reste à charge pour les collectivités de 312 € TTC environ par classe classe/an selon le nombre de classes engagées.

Afin de permettre le déploiement de ce programme sur l'année scolaire 2023-2024, la commission Transition Écologiques et Énergétiques du 2 février 2023 a émis un avis favorable afin que Lamballe Terre & Mer finance 70% (les 30% restant revenant aux communes) de ce reste à charge à hauteur de 2 classes par école.

Le plafond global de participation pour Lamballe Terre & Mer est similaire aux années précédentes. Les classes supplémentaires seront financées à 100% par les communes.

### **Financement requis**

#### ***SOUS RESERVE DE VALIDATION DU BUREAU DELIBERATIF DE LAMBALLE TERRE & MER (avril 2023) :***

- Lamballe Terre et Mer cofinance 2 classes par école à hauteur de 70%
- Les 30 % restant sont à charge de la commune (environ 93,60€ TTC /classe/an)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative au programme WATTY 2023-2024.



# INFORMATIONS MUNICIPALES



## ÉTAT CIVIL

### Décès :

- \* **VIGIER Jean-Marc**, 5 impasse de la Ville Even, décédé le 11 mars 2023 à l'âge de 73 ans.
- \* **MÉHEUST Georgette, née PISSOT**, 3 Les Portes, décédée le 15 mars 2023 à l'âge de 94 ans.

### Naissances :

- \* **Sacha CAMENEN**, né à Saint-Brieuc le 7 mars 2023, fils de Jérémy CAMENEN et Hélène GERARD.
- \* **Julia LOMINÉ**, né à Plérin le 19 mars 2023, fille de Steven LOMINÉ et Pauline REBOURS.

## PERMANENCES DES ÉLUS

Pour une information plus adaptée aux demandes de la population nous vous informons que les rencontres avec les adjoints se font par rendez-vous par le biais du secrétariat.

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

**QUI ?** Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?** Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.** Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

### COMMENT ?

- ♦ **À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE** (munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille).
- ♦ **PAR INTERNET** (sur le site de [servicepublic.fr](https://servicepublic.fr))

**QUAND ?** Entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois qui suivent.



## URBANISME

- \* **WAULLE Olivier et DELAHAYE Laurence**, 11 lotissement Le Puits Gaulois, pour la construction d'une maison individuelle.
- \* **EARL de l'Abbaye**, Le Menu Bois, pour la construction d'un bâtiment porcin.
- \* **FONTAINE Gérard et Claude**, Le Menu Bois, pour l'aménagement d'un bâtiment ancien.
- \* **HUQUET Michel**, 1 Kerbeuret, pour la rénovation d'une dépendance existante.
- \* **TAILLARD Yvonnick**, 18 Les Dineux, pour l'édification d'une clôture.
- \* **DESAINT-DENIS Jérémy**, 3 Bis rue des Fontaines, pour la construction d'une piscine.

- \* **LEBRET Philippe**, 5 La Ville es Piron, pour la construction d'une véranda.
- \* **LECLERC Valérie**, 36 Le Menu Bois, pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

## MAIRIE

### HORAIRES D'OUVERTURE DU 31 JUILLET AU 11 AOÛT INCLUS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
De 13h30 à 17h30.



## DON DU SANG

**Les prochaines collectes :** de 14h15 à 18h45 à la salle des fêtes de Broons

- \* Le lundi 3 juillet 2023
- \* Le lundi 25 septembre 2023
- \* Le lundi 27 novembre 2023



## CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les demandes de carte d'identité comme les demandes de passeport, sont à effectuer dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement comme Broons ou Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle. Afin de gagner du temps, vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne (<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>). Un numéro de pré-demande vous est alors attribué. Pensez à noter ou à imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie.

Ces demandes se feront exclusivement sur rendez-vous :

À Broons : 02.96.84.60.03

À Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle : 02.96.31.61.62

La liste des pièces à fournir est disponible sur le site : [service-public.fr](https://service-public.fr)

**NB :** Les cartes nationales d'identité délivrées après le 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont valables 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs.

**Prochaine Ardouzette en octobre 2023**

**DÉLAI DE REMISE DES ARTICLES**

**au plus tard le vendredi 15 septembre.**

en mairie ou par courriel :  
[accueil.tremeur@gmail.com](mailto:accueil.tremeur@gmail.com)

**Tout article remis après cette date  
ne pourra pas être publié.**

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## COMMÉMORATION DU 8 MAI

Au monument aux morts, la cérémonie du 8 mai 1945 à l'occasion du 78<sup>ème</sup> anniversaire. Ce souvenir pour ne jamais oublier.



## PANNEAUPOCKET

**RAPPEL** : PanneauPocket informe et alerte les habitants. Toute l'actualité de la commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore**, **Playstore** ou **AppGallery**



- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom. Ainsi, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations de votre commune !

C'est simple et gratuit ; pas de compte à créer = 100% anonyme.

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com).

## LES GÎTES LE CLAIRAY

Des vacances au calme, profiter de la nature, un hébergement pour différentes occasions, vous êtes les bienvenus aux gîtes de Le Clairay à Trémeur.

Deux gîtes sont disponibles. Un premier d'une capacité d'accueil de 7 personnes et l'autre pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Cindy et Jacky BOISGERAULT qui sont les nouveaux propriétaires au 06.17.71.22.67 - 06.89.30.51.00 ou par mail [jackyboisgerault@orange.fr](mailto:jackyboisgerault@orange.fr)

## SOIRÉE JEUX - CME

Vendredi 9 juin 2023, à la maison de l'enfance, une quarantaine de personnes est venue participer à la première soirée jeux, organisée par le **Conseil Municipal des Enfants**.

Cette initiative avait pour but de permettre aux jeunes, au-delà de l'aspect du jeu, d'échanger et partager un moment de convivialité. Les parties de Loup-garou, de belotes ou encore de Uno étaient au programme dans une ambiance chaleureuse !

Les jeunes conseillers ont su prendre leur rôle d'organisateur tout au long de la soirée.



## « NETTOYONS LA NATURE » - CME

L'opération « Nettoyons la nature » fait son grand retour ! Les jeunes élus du **Conseil Municipal des Enfants** ont décidé de réitérer cette manifestation le samedi 23 septembre 2023.

OPÉRATION « NETTOYONS LA NATURE DE TREMEUR »

Lieu de rendez-vous : à l'école  
Pensez à un gilet jaune et une tenue adaptée !!

Le 23 septembre 2023  
De 9h30 à 12h30

Sur inscription jusqu'au  
vendredi 15 septembre 2023  
Par mail : [accueil.tremeur@gmail.com](mailto:accueil.tremeur@gmail.com)  
ou  
à la mairie de Trémeur : 02.96.84.80.98

VENEZ NOMBREUX

Organisée par le Conseil Municipal des Enfants  
Avec la participation du Crédit Agricole de Broons

## RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le jeudi 8 juin 2023, des retraités de la commune ont accepté d'animer des ateliers dans l'école. Quatre ateliers ont été mis en place :

- ◆ Les jeux de palets et de quilles
- ◆ Une initiation aux danses bretonnes
- ◆ Des chansons d'autrefois
- ◆ La lecture d'histoires

C'était super !! Ils ont terminé la matinée par un pique-nique.



*La rencontre intergénérationnelle au sein de l'école*

## LES ATELIERS MÉMOIRES

Un groupe de Trémeurois a assisté aux Ateliers Mémoires avec beaucoup d'intérêt. Lors de ces journées, ils ont appris par des méthodes et techniques, à entraîner et préserver leur mémoire sous forme de jeux. Cinq séances de deux heures ont eu lieu à la salle des fêtes de Trémeur. La dernière séance du jeudi 29 juin était consacrée au bilan.

Un prochain atelier sur le sommeil sera probablement mis en place fin septembre. Vous serez informés en temps et en heure !



*Lors d'un atelier mémoire*

## RANDONNÉE GOURMANDE

Voilà, l'envie de refaire la randonnée gourmande est là !

Elle était auparavant organisée par le Club des Ifs qui ne souhaite plus prendre en charge cette manifestation. Cependant, nous pouvons les remercier d'avoir assuré pendant toutes ces années ce rassemblement.

Elle est maintenant prise en charge par le « Téléthon » et les « Donneurs de sang ». Elle se déroulera le dimanche 3 septembre 2023. Il y aura 3 circuits : 7, 12 et 18 kms.

L'**inscription** est **obligatoire avant le 25 août** avec le règlement auprès du 06.82.14.29.38 ou par mail : randotreteur@gmail.com.

Pensez à amener votre gobelet !



## CIAS



### ❑ BESOIN D'UNE AIDE À DOMICILE

Le CIAS de Lamballe Terre & Mer accompagne les personnes fragilisées de plus de 60 ans et les personnes de moins de 60 ans atteintes de maladie chronique invalidante ou en situation de handicap.

Les aides à domicile interviennent sur l'ensemble des 38 communes de Lamballe Terre & Mer pour différentes prestations : entretien du logement/du linge, aide et préparation aux repas, aide aux soins d'hygiène, accompagnement pour les courses ou rendez-vous médicaux.

Le CIAS propose aussi un service de portage de repas et un service de téléassistance.

*Pour en savoir plus :*

[cias@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:cias@lamballe-terre-mer.bzh) / 02.96.50.69.80 ou 02.96.50.73.20 / [lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh)

### ❑ DEVENIR AIDE À DOMICILE

Si vous souhaitez intégrer une équipe d'aide à domicile, à taille humaine, tout en effectuant un métier utile et ayant du sens, vous pouvez candidater au CIAS.

Quelles compétences ? Aimer aider les autres, être autonome et mobile, avoir une bonne capacité d'adaptation et le sens de l'organisation.

Quels avantages ? Remboursement des frais kilométriques, prise en charge d'inter vacations, indemnités « Dimanche et jours fériés », supplément familial, smartphone professionnel.

Nous recherchons des personnes motivées, avec ou sans expérience, qui aiment le contact humain. Le véhicule et l'obtention du permis B sont nécessaires.

*Pour en savoir plus :*

[cias@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:cias@lamballe-terre-mer.bzh) - 02.96.50.69.80 ou 02.96.50.73.20 - [lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh)

## INFO JEUNES - BABYSITTING



Le service Info jeunes propose des ateliers babysitting durant l'année afin de former de nouveaux babysitters. Pour garder vos enfants, pensez à contacter l'Info jeunes et accédez au fichier de plus de 30 babysitters sur notre territoire.

Renseignements au 02.96.50.87.90 ou [sij@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:sij@lamballe-terre-mer.bzh)

### ❑ LE SERVICE INFO JEUNES OUVERT TOUT L'ÉTÉ

Le service Info Jeunes de Lamballe Terre & Mer sera ouvert tout l'été afin de vous accueillir et répondre à vos questions métiers, emploi, logement, santé, partir à l'étranger, BAFA, CV...

Lieu d'accueil et d'échanges, l'Info Jeunes est également

un véritable espace ressource en matière de documentation, consultable librement et gratuitement.

Contact :

[sij@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:sij@lamballe-terre-mer.bzh)

Téléphone : 02.96.50.87.90 ou 06.79.98.73.57

## DÉCHETS MÉNAGERS



### ❑ COLLECTE DES DÉCHETS LES JOURS FÉRIÉS

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, il a été décidé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, que les collectes de déchets seraient maintenues les jours fériés, sauf lorsque les collectes tombent le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai et le 25 décembre. Pour ces jours-là, les collectes sont avancées ou reculées au samedi précédent ou suivant. Retrouvez toutes les informations sur les calendriers de collecte 2023 : [lamballe-terre-mer.bzh / vivre et habiter / collecte des dechets](http://lamballe-terre-mer.bzh/vivre-et-habiter/collecte-des-dechets)

Attention : les heures de passage des camions de collecte peuvent sensiblement varier par rapport aux tournées habituelles. Il est demandé aux usagers de présenter leurs poubelles à la collecte la veille au soir.

Pour en savoir plus :

Lamballe Terre & Mer - Service déchets ménagers - 02.96.50.13.56 - [contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh)

### ❑ COLLECTE ET TRI DES VERRES

Pour rappel, les verres (bouteilles en verre, bocaux en verre, pots en verre...) sont à déposer dans les bornes de collecte dédiées. Les points d'apport volontaire de verre du territoire sont disponibles en ligne : <https://www.lamballe-terre-mer.bzh/upload/espace/140/Dechets/2021/colonnes-recupation-verre.pdf>

Les verres ne sont acceptés ni dans les bacs d'ordures ménagères, ni dans les bacs sélectifs. Lorsqu'ils sont déposés dans ces bacs, d'une part leur valorisation n'est pas possible et, d'autre part, il existe un risque pour les agents de collecte d'être blessé par des projections de verre lorsqu'ils sont broyés dans les camions de collecte. Nous vous remercions donc pour votre vigilance.



## TRANSPORT SCOLAIRE BREIZHGO

Pour l'année 2023-2024, l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo (car, train et bateau) a ouvert depuis la fin mai.

Cette inscription se déroule en ligne. La date limite d'inscription aux transports scolaires est fixée au 17 juillet 2023. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

## ENVIRONNEMENT

### ❑ De mars à août, pas touche aux haies !

La haie est un refuge pour la biodiversité. Elle rend de nombreux services pour la nature (refuge, source d'alimentation, reproduction, ...) et aussi pour l'humain et ses activités (brise-vent, abri pour le bétail, régulation de la température et de l'humidité, ...).

À partir de la mi-mars, la saison de reproduction des oiseaux commence. Cette période est cruciale pour de nombreuses espèces qui vont utiliser les haies pour nidifier ou trouver leur nourriture.

En outre, la haie peut aussi abriter des espèces protégées incluant des oiseaux, des mammifères, des reptiles, des chauves-souris, de la flore, etc.

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune, il est interdit aux agriculteurs d'entretenir les haies bocagères du **16 mars au 15 août** pour ne pas risquer de déloger ou de déranger la faune.

Les collectivités, professionnels et particuliers sont donc également encouragés à ne pas réaliser d'entretien durant cette période.

Par ailleurs, il est à noter que la destruction, l'altération ou la dégradation de l'habitat d'espèces protégées constitue un délit et peut entraîner des sanctions.

Pour plus d'informations :

Lamballe Terre & Mer - Service Bocage et Biodiversité - 02.96.50.54.72 - [environnement@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:environnement@lamballe-terre-mer.bzh).

## ANIM' & VOUS

### ❑ Les anim'o

Marion Hingant accueillera les familles au Refuge de Cœurs à Cœurs, pour une balade à la rencontre des animaux : lapins, cochons d'Inde et chevaux.

L'animation se terminera par un goûter.

Atelier parents-enfants (à partir de 4 ans) - Jeudi 31 août 2023, de 14h à 16h - Refuge de Cœurs à Cœurs, lieu-dit La Vallée - Hénansal - Gratuit - Sur inscription : 06.20.86.00.74

### ❑ Les olympiades en famille

Jeux coopératifs et sportifs, une journée familiale sous le signe de la bonne humeur !

Atelier parents-enfants (à partir de 6 ans) - Lundi 17 juillet 2023, de 11h à 16h - Apportez votre pique-nique - Salle des sports, 17 route des caps, Hénansal - Gratuit - Sur inscription : 06.20.86.00.74



## RENCONTR' & VOUS

Lamballe Terre & Mer, via La Boussole, son Centre Social Intercommunal, propose des ateliers pour les 18-99 ans : rencontres, temps partagés et convivialité autour d'une activité, d'une sortie, sur le territoire de Lamballe Terre & Mer.

### ❑ Les mardis du Jazz à l'Amirauté

Soirée estivale avec pique-nique sur la plage et concert de jazz manouche avec le groupe La Canne à Swing (organisée par l'association Jazz à l'Amirauté).

Mardi 18 juillet, de 19h à 22h30 - Point de rendez-vous au Casino du Val-André, 1 rue Winston Churchill, Pléneuf-Val-André - Covoiturage possible au départ de Lamballe - Gratuit - Apporter votre pique-nique !

Sur inscriptions : 06.03.52.1100 - Places limitées

## TERRITOIRE EN TRANSITION

### ❑ Biodéchets : obligation de tri à la source

La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC), impose une obligation de tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts), au plus tard le 31 décembre 2023. Tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets (habitants, établissements privés et publics...) sont concernés.

Lamballe Terre & Mer accompagne ses usagers et promeut la gestion de proximité des biodéchets en proposant :

- ◆ Des composteurs à tarifs préférentiels (réservation sur la page « Composter » du site internet de la collectivité)
- ◆ Des ateliers, gratuits, sur le compostage et le jardinage au naturel à destination des habitants du territoire
- ◆ L'accompagnement des projets de compostage où l'installation d'un composteur individuel n'est pas possible : compostage collectif en établissement ou en pieds d'immeuble.

Informations : Lamballe Terre & Mer, service Études et prévention - [preventiondechets@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:preventiondechets@lamballe-terre-mer.bzh) - 02.96.50.13.56 - [lamballe-terre-mer.bzh/accueil/vivre-habiter/gestion-des-dechets/composter](http://lamballe-terre-mer.bzh/accueil/vivre-habiter/gestion-des-dechets/composter)

### ❑ Collecte sélective

Pour rappel, les textiles sanitaires (mouchoirs, papier toilettes, essuie-tout, serviettes en papier, masques chirurgicaux...) ne sont pas acceptés dans les bacs de tri sélectif. En effet, la fibre papier qui compose les textiles sanitaires ne peut pas être recyclée. Ces déchets sont donc à déposer dans les bacs d'ordures ménagères.



## ☐ Installations de panneaux solaires : l'agglomération vous accompagne

Le photovoltaïque est maintenant une technique éprouvée permettant de produire de l'électricité à domicile. Compte tenu du contexte énergétique actuel, de nombreux particuliers s'interrogent sur l'opportunité d'installer des panneaux solaires sur leur toiture ou des kits d'autoconsommation afin de réaliser des économies sur leur facture d'électricité.

Avec le service Habitat de l'agglomération Bonjour Habitat, les conseillers de l'ALEC peuvent vous accompagner en toute objectivité dans votre réflexion et vérifier avec vous le potentiel solaire de votre habitation. Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est fortement recommandé de ne jamais donner suite à un démarchage téléphonique ou physique à votre domicile. De nombreuses publicités incitent à l'installation de panneaux solaires. Avant de signer un devis ou un engagement, sollicitez l'appui technique gratuit de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc.

Pour toute demande de renseignement ou de rendez-vous, vous pouvez contacter notre service Habitat :

**Bonjour Habitat** : 02.96.32.96.66

## ☐ Conseil de développement : devenez acteur de votre agglomération !

Après une phase transitoire, l'agglomération de Lamballe Terre & Mer lance son conseil développement, une instance citoyenne ouverte à tous !

Le Conseil de développement est un espace d'échanges et de réflexion entre citoyens investis dans la vie locale, qui souhaitent donner leur avis et être force de propositions pour accompagner les choix des élus dans leurs projets. Reconnu officiellement par Lamballe Terre & Mer, il est amené à travailler sur diverses thématiques comme l'environnement, l'économie, la mobilité, la santé, l'habitat, la vie sociale, la jeunesse, le sport, ....

Vous habitez l'une des communes du territoire, ou vous travaillez pour une structure qui souhaiterait participer à la démarche, rejoignez-nous et construisons ensemble !

Engagez-vous dès à présent, selon vos disponibilités, et devenez membre du Conseil de développement de Lamballe Terre & Mer en envoyant un mail à [conseildedeveloppement@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:conseildedeveloppement@lamballe-terre-mer.bzh) ou par téléphone au 02.96.50.94.77 (Date limite de candidature au 20 septembre).



## ☐ Eau et assainissement - Environnement

À l'instar de l'été dernier, les restrictions d'eau sont possibles cette année. Apprenons à anticiper en améliorant nos pratiques pour préserver cette ressource

fragile. Lamballe Terre & Mer s'associe à la région Bretagne pour diffuser la campagne « *En Bretagne aussi l'eau devient rare. Nos ressources s'épuisent. Économisons l'eau* ».

Quelques conseils du service environnement de Lamballe Terre & Mer pour limiter les effets de la sécheresse au jardin :

- ◆ Ne pas laisser la terre nue, exposée au soleil. Le paillage limite l'évaporation de l'eau contenue dans le sol, ainsi que l'érosion causée par la pluie et le vent.
- ◆ Préférez un paillis organique (déchets de tonte par exemple) qui va en plus nourrir le sol.
- ◆ Plantez densément pour couvrir le sol, avec différents étages de végétation. Cela aura les mêmes effets bénéfiques que le paillage.
- ◆ Offrez un peu d'ombre à vos plantations (ex : une cagette au-dessus des semis, de grandes plantes pour faire de l'ombre aux plus petites).
- ◆ N'arrosez que le nécessaire telle que les jeunes plantations et proscrivez l'arrosage des pelouses, même jaune, qui repartiront à la première averse automnale.

Si l'arrosage est quand même nécessaire, optimisez-le !

- ◆ Tôt le matin ou à la nuit tombée, au pied des plantes, sans arroser les feuilles, pour éviter l'évaporation.
- ◆ Privilégiez un arrosage abondant sur les racines une fois par semaine plutôt qu'un peu tous les jours.
- ◆ Récupérez l'eau de pluie et réutilisez l'eau de lavage des légumes ou de cuisson (après refroidissement).
- ◆ Veillez à suivre au jour le jour les prévisions météorologiques afin d'éviter les arrosages inutiles.

Retrouvez d'autres informations sur [bretagne.bzh/eau](http://bretagne.bzh/eau)

## ENFANCE - JEUNESSE



### ☐ Horaires décalés et modes de garde d'enfant

Lamballe Terre & Mer propose un dispositif d'aide financière pour la garde à domicile, en horaires décalés, des enfants jusqu'à 12 ans. Cette aide financière, sous forme de tickets « **Cesu enfance** » s'adresse aux familles qui ont besoin de faire garder leurs enfants à leur domicile entre 4h30 et 7h45 et 18h15 et 23h en relais des structures d'accueil habituelles. Le montant de l'aide est estimé lors d'un rendez-vous avec l'animatrice du relais petite enfance (RPE) et l'assistante sociale de la CAF. Il prend en compte les prestations légales versées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, le quotient familial et le reste à charge pour la famille.

Renseignements et prise de rendez-vous : [lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh) ou auprès du Relais Petite Enfance (RPE) : 02.96.50.70.11 ou [service-petite-enfance@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:service-petite-enfance@lamballe-terre-mer.bzh)

## JUDO CLUB INTERCOMMUNAL



En septembre 2022, le club de Judo de Trémeur est reparti avec une équipe renouvelée, avec à sa tête Michel Levrel. Maureen Parisot assure l'encadrement des cours enfants et Romain Geffroy est le référent ados - adultes aidé de bénévoles.

Divers temps forts ont égrené l'année, à commencer par la remise d'un petit cadeau aux jeunes adhérents à l'occasion des fêtes de Noël. Le club a organisé dans l'année deux lotos et une vente de saucissons. Les bénéfices générés par ces manifestations permettent de maintenir les licences à un prix raisonnable.

Un interclub a été organisé à Caulnes au mois de mai et une soirée initiation aux gestes qui sauvent. Ces manifestations ont toutes eu un grand succès, grâce au dévouement de tous les bénévoles.

Une initiation Judo proposée aux enfants de 4 à 10 ans a également été mise sur pieds au mois de juin, afin de faire connaître ce sport.



Les enfants lors de l'interclub de mai

N'hésitez pas à rejoindre ce club où l'ambiance est conviviale. Nous vous y attendons avec plaisir. Des cours de renforcement musculaire sont également dispensés pour les adultes. Alors petits et grands, en septembre des cours d'essais sont possibles, venez essayer...

## BASKET CANTON DE BROONS



Après l'obtention du label « école de mini-basket », notre association voit la saison 2022 - 2023 se finir en beauté, avec nos U13 féminines championnes départementales en D1.



Toujours dans la bonne humeur, les adhérents ont su reprendre le rythme et surtout progressés après ces années difficiles pour le sport collectif.

L'équipe dirigeante du BC Broons remercie parents et enfants pour cette saison.

Une nouvelle saison arrive à grand pas ! INSCRIS-TOI ! Les entraînements reprennent le 21 août !

A partir de cette date, 3 entraînements d'essai gratuits, vous sont proposés par le club.

Tous les horaires sont disponibles sur le site internet du BC Broons.

## CLUB DES IFS

### Quelques nouvelles du Club des Jfs

Depuis octobre dernier, des ateliers couture sont animés dans le cadre du Club des IFS. Ils sont l'occasion de découvrir le plaisir de réaliser des ouvrages dans la joie, la bonne humeur et l'entraide. Plusieurs réalisations ont déjà été fabriquées telles que des vide-poches, des bourses, des ponchos, des débardeurs...

Certaines seront vendues à l'occasion de la « randonnée gourmande » du 3 septembre 2023, organisée pour le Téléthon et le Don du sang.



L'atelier couture

Il n'y aura pas de rencontres adhérents en juillet et août. La rentrée se fera le mercredi 13 septembre 2023 à 14h à la salle des fêtes comme d'habitude. La 2ème rencontre aura lieu le 27 septembre 2023. Vers 16h30 une petite collation gratuite est servie. Diverses activités sont proposées, jeux de cartes - jeux de sociétés - cours de couture - marche si le temps le permet. Il pourra être envisagé des sorties BOWLING et CINÉMA. Chaque mardi (sauf changement), des cours de gymnastique sont dispensés au Dojo par une personne de l'OISCL, ainsi que des séances de YOGA. (Informations et conditions fournies lors de l'inscription). Nous espérons vivement l'arrivée de jeunes retraités et toutes les idées seront les bienvenues.



À bientôt et bonnes vacances.  
Nicole GONTIER



## BETTY ET LE TRÉM'NEIZH : UN ÉLAN BRÛLÉ

On est en 2016 : la famille Bellebon souhaite cesser l'activité de l'épicerie intemporelle située dans le bourg. Les locaux sont à vendre. Qui pourrait bien acheter ça ? À quelques pas de là, Betty et Emmanuel Leriche ont acheté la maison de l'ancienne boucherie et ils y vivent depuis 2015.

Et voilà que Betty qui habite dans un ancien commerce et dont le père avait tenu un bar tabac à Cherbourg va à son tour se lancer dans le commerce local.

### **Fin de contrat début d'une aventure**

Betty travaillait alors dans l'enseignement à Dinan. *« J'étais en fin de contrat. L'épicerie était à vendre. Personnellement, j'avais envie de faire ce que mon père avait fait à Cherbourg. Mais je n'avais pas de fonds pour acheter le commerce. C'est un ensemble de circonstances qui ont fait que »*, explique-t-elle.

C'est la municipalité qui va prendre le relais. Avec l'aide de l'EPF (Établissement Public Foncier) qui va acheter le commerce, un accord est passé : Betty sera gérante et acquittera un loyer à la commune. Tous ceux qui avaient peur que le commerce disparaisse après tant d'années de présence respirent un peu. Les choses vont pouvoir redémarrer.

### **Juste un toilettage**

Dans un premier temps, le commerce est repris en l'état. *« Mais quand même, dès le départ, il y a eu un élan. Toute une bande est venue nous donner un coup de main pour un nettoyage avant la réouverture. Et il y a eu aussi Bruno, bien sûr, puisqu'il était toujours partant pour tout, sauf quand il était à la pêche sur son bateau »*, se souvient Betty.

Une fois ce toilettage réalisé, c'est l'ouverture avec concert inaugural à la fin du mois d'août 2017. C'est reparti pour un tour. Betty reprend les activités de ses prédécesseurs, mais elle a aussi envie d'élargir un peu sa gamme de services. Au bar, au tabac, à l'épicerie, elle ajoute bientôt les jeux. L'activité tourne plutôt pas mal. De son côté, la municipalité commence à réfléchir à un projet de rénovation de l'ancienne forge qui abritera le commerce le temps que l'épicerie originelle soit rénovée.



### **Un projet en cendres**

Le sort va en décider autrement. Le 20 mai 2020, un incendie éclate dans un local situé entre le garage Aubry et l'épicerie. Le garage est détruit, le commerce inutilisable. Cet incendie volontaire va traumatiser la commune, les commerçants directement concernés et aussi les élus.

Bien que l'auteur des faits soit rapidement identifié, une bagarre d'experts, d'assurances se met en route et elle n'est toujours pas terminée. Des experts sont aussi venus ausculter l'épicerie. Le verdict est sans appel : les murs ont trop souffert, on ne peut pas rénover ce local, c'est trop risqué. Le commerce doit rester dans l'ancienne forge qui a été entièrement rénovée. Coup de massue pour tout le monde. Cet incendie et des questions administratives vont faire que le garage déménage dans la zone d'activité.

### **Perte d'horizons et d'envie**

Cet incendie qui s'est ajouté à la crise du Covid met la motivation de Betty à rude épreuve. L'éventualité de la construction du nouveau commerce s'éloigne peu à peu. Pas de place pour faire des animations. *« Les animations, concerts ou autres, c'est ça qui permet de faire vivre un tel commerce et ça met aussi de la dynamique dans la commune. Je voyais bien que je ne pouvais plus rien proposer. La perte de motivation est arrivée. Plus envie »*, dit Betty. Elle décide de laisser tomber. Depuis le premier trimestre de cette année 2023, le commerce est fermé. Plusieurs repreneurs se sont présentés mais aucun n'a pu ou voulu donner suite.

Betty ne regrette pas son expérience. *« Sur trois ans, on a réussi à faire bouger les choses. Il y a eu six ou sept concerts. J'ai aussi été la factrice du Père Noël qui répondait toujours aux enfants. Il y a eu du lien qui s'est tissé avec les clients, en particulier avec les anciens qui venaient aux nouvelles au bar. Malheureusement, cette dynamique a été stoppée net »*, regrette Betty. *« Je remercie la municipalité de m'avoir fait confiance à l'origine du projet et de m'avoir accompagné tout au long de l'aventure. Je remercie aussi mon mari, mes enfants (c'était leur deuxième maison) et ma famille pour leur soutien »*, ajoute-t-elle.